

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL****SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 14 + 4 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, ALBALADEJO Joseph, LECTEZ Laurence, BOLASELL Claire-Marie, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, LAFITTE Patrick, LIRONCOURT Agnès, COLARD Lionel,

Absents ayant donné procurations : M. Daniel GRANDO à M. René WALLEZ, Mme Fatiha DEDERICO à M. Christophe MANAS, M. Lilian ROUCOLLE à M. Jean-Louis TORRES, Mme Manon SABARDEIL à Mme Agnès LIRONCOURT

Absents : M. GERBOLES Henri.

Le quorum est atteint

Mme Laurence LECTEZ a été désignée secrétaire de séance

DEL04202403**OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023**

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Monsieur le Maire informe le Conseil, que le résultat de clôture de l'année 2023 de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **599 268,75 €**

Le résultat de clôture cumulé de l'année 2023 montre que la section d'investissement est excédentaire d'un montant de **926 346,80 €**

Il est proposé pour financer les nouvelles opérations 2024, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour la totalité à savoir **599 268,75 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de **599 268,75 €** au compte 1068 pour sa totalité au budget primitif 2024.

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,**

C. MANAS